

Téléassistance

Pour veiller sur vous au quotidien à la maison et à l'extérieur



La téléassistance

En quelques mots

D'une manière générale, l'objectif de tout dispositif de téléassistance reste le même : **venir en aide, par différents moyens, à la personne** qui en est équipée lorsque celle-ci se trouve en difficulté (une chute, un malaise...). La téléassistance favorise le maintien à domicile.

Comment choisir sa téléassistance ?

Sur le marché, il existe plusieurs dispositifs pour pouvoir répondre à des problématiques différentes. Ainsi, il est nécessaire :

■ d'identifier le besoin :

- une **téléassistance pour un senior** s'il est suffisamment autonome mais vulnérable et/ou vivant seul, loin des siens ou dans des lieux isolés géographiquement ;
- une **téléassistance spécifique** si la personne à protéger est diminuée physiquement ou psychologiquement (maladie d'Alzheimer, personne dépendante...).

■ d'étudier tous les aspects du dispositif avant de faire son choix : simplicité et confort d'utilisation de l'équipement, modalités de souscription et tarif.



Et chez Groupama, alors ?

Nos solutions de téléassistance sont conçues pour équiper les seniors. **Sécurisant et rassurant** à la fois pour le bénéficiaire, mais aussi pour ses proches ou ses aidants. Tout le monde gagne en tranquillité !

Ces dispositifs sont **utiles au quotidien ou même ponctuellement** par exemple, à l'occasion d'un retour au domicile après une hospitalisation.

La téléassistance à domicile pour continuer à vivre sereinement chez soi, accompagné et entouré de ses proches.

La téléassistance mobile pour maintenir en toute sérénité ses activités en extérieur.

En bref, comment ça fonctionne ?

Tous les équipements sont connectés à notre **centre d'alerte basé en France**, pour assurer une réactivité 24h/24, 7j/7. Ainsi :

- L'alerte se déclenche en cas de chute et d'inactivité de la personne pendant 10 secondes.
- Nos équipes agissent aussitôt l'alerte reçue en contactant l'entourage et les secours (pompiers, Samu...) s'il y a une urgence.



Pour plus d'infos sur le dispositif :

- consultez <https://www.groupama.fr/tap/>
- contactez un conseiller,
- venez en agence avec ou sans rendez-vous.



Une offre adaptée à votre mode de vie et à votre budget

Offre Pack Domicile



Le **PACK DOMICILE** est un système adapté pour assister votre parent proche à son domicile. Un système exclusivement tourné vers la sécurité, composé de :

UN BOITIER

- Se branche simplement sur une prise électrique
- Possède un puissant micro-haut-parleur qui permet une bonne écoute et communication avec le centre de téléassistance en cas d'alerte

UN BRACELET DÉTECTEUR DE CHUTE

- Se porte au poignet et est étanche
- Détecte un changement brusque de verticalité associé à une inactivité du corps
- Une alerte automatique est déclenchée au centre de téléassistance
- L'alerte peut également être déclenchée manuellement

Tarif de 32,70 € par mois⁽¹⁾

- Comprendant 1 boîtier et 1 Bracelet détecteur de chute
- Vous pouvez choisir l'option⁽²⁾ « Mobilité » qui vous permet d'associer le boîtier mobile en plus, et qui assure la sécurité à l'extérieur du domicile. +14€ par mois. Si second bracelet détecteur de chute +5€ par mois.

LE + :

- L'installation ne nécessite pas de travaux.
- La connexion internet n'est pas nécessaire pour le fonctionnement du Pack Domicile.

Offre Pack Mobile



Le **PACK MOBILE** permet d'assurer la sécurité de votre parent proche à l'extérieur du domicile. Cette solution rassurante et sans contrainte est idéale pour les activités et sorties.

UN BOITIER MOBILE

- Se porte dans une poche ou dans un sac
- Un micro haut-parleur est intégré pour échanger avec le centre de téléassistance, en cas d'alerte
- Fonctionne avec le réseau disponible à proximité (4G/3G/2G)
- Autonomie de 4 à 10 jours

UN BRACELET DÉTECTEUR DE CHUTE

Tarif de 32,70 € par mois⁽¹⁾

Comprendant 1 boîtier mobile, 1 Bracelet détecteur de chute et l'application mobile « My attentive »⁽³⁾

LE + :

- Avec l'application mobile « My attentive »⁽³⁾ incluse avec le Pack Mobile, vous pouvez :
- Géolocaliser votre proche (en cas d'alerte).

Un dispositif réactif face à chaque situation (exemples)

Chute chez vous

Vous avez glissé dans la douche ou êtes tombé dans votre jardin et vous ne vous êtes pas relevé dans les 10 secondes ?

Avec le Pack Domicile



✓ **L'alerte se déclenchera en cas de chute grâce au bracelet. Il a une portée de 100m jusqu'à l'extérieur du domicile** et se porte au poignet de jour comme de nuit et en toutes circonstances.

✓ **Vous êtes mis en relation instantanément avec notre centre d'appel** via le transmetteur qui fait office d'interphonie.

✓ **Si le problème est avéré** ou que vous ou votre entourage ne répondez pas dans l'instant à nos opérateurs, les secours sont envoyés (pompiers, Samu...).

Malaise à l'extérieur

Vous êtes sujet aux vertiges et vous vous déplacez souvent et seul (courses, vacances, balade...).

Avec le Pack Mobile



✓ **L'alerte se déclenchera en cas de chute** Le transmetteur mobile a une portée de 20 à 30 m. Il est recommandé de le garder près de soi.

✓ **Vous êtes aussitôt mis en relation avec le centre d'alerte** par interphonie (microphone et haut-parleur intégré au transmetteur mobile).

✓ **Si la situation est critique**, le centre d'alerte envoie les secours pour une intervention rapide sur les lieux grâce aux données GPS transmises.

Un abonnement tout compris et sans engagement

Nos dispositifs incluent :

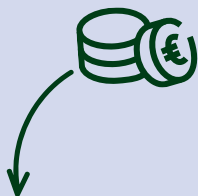
- **la location d'un matériel** performant ;
- **les tests et la maintenance** des équipements par un professionnel ;
- **l'assistance 24h/24 et 7j/7** de notre centre d'alerte.

Un tarif qui bénéficie d'un avantage fiscal

Tarifs TTC 2025 ⁽¹⁾	Abonnement mensuel	Frais d'installation/mise en service*	Frais d'auto-installation
La téléassistance à domicile et à l'extérieur	32,70 € soit 16,35 € après crédit d'impôt	79 € soit 39,50 € après crédit d'impôt	29 € soit 14,50 € après crédit d'impôt

*Facturés une seule fois à la souscription et valable toute la durée du contrat.

L'instant conseils



*Par ici
les économies !*

Le droit pour tous au crédit d'impôt de 50 %

La téléassistance, considérée comme un service à la personne, vous permet d'avoir une aide sous la forme d'un crédit d'impôt de 50 % que vous soyez imposable (réduction d'impôts) ou non (chèque du Trésor Public).

Chaque année, vous recevrez une attestation qui vous permet de justifier vos dépenses en matière de téléassistance.

Comment déclarer la téléassistance aux impôts ?

■ **Si vous êtes l'aidé**, et que vous avez engagé des frais en téléassistance pour vos propres besoins, vous devrez reporter ces sommes dans la case 7DB (Dépenses d'emploi à domicile) de votre déclaration d'impôts.

■ **Si vous êtes l'aidant**, et que vous avez souscrit une téléassistance au nom d'un ascendant bénéficiaire (proche âgé de 65 ans ou plus), vous devrez renseigner la case 7DL de votre déclaration d'impôts.

Crédit d'impôts égal à 50% du montant des dépenses effectivement supportées dans la limite des plafonds annuels fixés par la Loi. Selon réglementation fiscale en vigueur : article 199 sexdecies du code général des impôts.

Pour plus d'infos sur la déclaration de la téléassistance aux impôts, contactez directement l'administration fiscale.



Pour aller plus loin dans la protection

Offre spécifique

Avez-vous pensé à notre complémentaire santé Groupama pour les seniors ?

Avec différents niveaux de remboursements au choix et ses nombreux services, l'assurance santé Groupama a tous les atouts pour vous apporter une protection adaptée à votre budget et à vos besoins.

Par exemples, selon les conditions et limites des garanties et services prévus au contrat :

- + **les garanties** d'assistance à domicile **sont transmissibles à vos proches** pour vous relayer en cas d'hospitalisation⁽⁵⁾ ;
- + **nous remboursons** la médecine douce, les implants dentaires, la pédicurie⁽⁶⁾ ;
- + **nous offrons** 6 téléconsultations médicales par an et par personne majeure et une cagnotte hospitalisation pour nos clients fidèles⁽⁷⁾ ;
- + **nous proposons des tarifs préférentiels en optique** sur les verres et montures de lunettes (réseau Sévéane)⁽⁸⁾.

Vous êtes protégé dès la souscription et sans questionnaire médical et dès le 2^e assuré, bénéficiez chaque année d'une réduction de - 5% sur la cotisation de votre contrat santé.

Demandez le dépliant et un devis à nos conseillers en agence ou consultez groupama.fr/mutuelle-sante/

Groupama à l'écoute de vos besoins

Pour vous et vos proches

Contrats d'assurances santé et prévoyance, assistance, téléassistance, protection juridique...

Pour vos biens

Contrats d'assurances 4 et 2 roues (auto, moto, vélo, camping-car...), assurance habitation, télésurveillance...

Pour vos projets

Contrats d'assurance-vie, épargne-retraite...

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter aux contrats ou voir auprès de votre conseiller Groupama.

Une question, un conseil, nous sommes là pour vous !



292 agences



Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



Votre espace client
sur groupama.fr



Application mobile :
groupama.et.moi

(1) Les offres de Téléassistance Groupama (Pack Domicile / Pack Mobile) présentées dans ce dépliant sont soumises à conditions et limites disponibles auprès de votre conseiller Groupama des départements 22, 29, 35, 44, 49 et 56. Elles sont distribuées par Groupama Loire Bretagne. Prix TTC 2025. Les prix TTC valables jusqu'au 31/12/2025, tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des services proposés. Si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées par les pouvoirs publics, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des services.
Ce prix TTC comprend : l'abonnement mensuel, la location du transmetteur, la location d'un bracelet détecteur de chute et un service d'assistance 24h/24 et 7j/7. (Les informations détaillées relatives aux tarifs sont disponibles auprès d'un conseiller).

(2) Le prix TTC de ces options facultatives est à ajouter au prix de 32,70€ TTC par mois correspondant au pack choisi (Pack domicile ou Pack mobile). (Les informations détaillées relatives aux tarifs sont disponibles auprès d'un conseiller).

(3) Cette fonctionnalité est conditionnée par la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur de téléphonie/d'accès à Internet.

(4) En France métropolitaine hors Outre-Mer, sous réserve de la disponibilité du réseau de télécommunication.

(5) Offres soumises à conditions, valables uniquement pour les garanties d'assistance santé à domicile suivantes : livraison des repas et des médicaments, l'aide-ménagère, la garde à domicile et la téléassistance. Pour connaître les conditions détaillées, l'étendue territoriale et les limites des garanties, se référer aux Conditions Générales du contrat Groupama Santé Active, disponibles auprès de votre conseiller.

(6) Remboursement selon les niveaux de garanties souscrites et conformément aux conditions et limites du contrat. Pour la médecine douce, le praticien consulté doit être un professionnel de santé inscrit au répertoire ADÉLI.

(7) Conformément aux conditions générales du contrat Groupama Santé Active, chaque bénéficiaire majeur du contrat dispose de 6 téléconsultations par an. Service soumis à conditions, disponibles sur la page mutuelle santé de groupama.fr. La téléconsultation ne remplace pas la consultation avec un médecin traitant, c'est un complément pour vous orienter, vous rassurer, vous donner des explications rapidement, assurer une prise en charge dans des conditions de sécurité maîtrisées par le médecin de la plateforme. Attention, la téléconsultation n'est pas un service d'urgence.

(8) Groupama fait partie du réseau SEVEANE dont l'activité est consacrée aux échanges avec ses partenaires audioprothésistes et opticiens. Groupama donne accès à plus de 10 000 spécialistes dont 1 600 audioprothésistes et 4 000 opticiens répartis dans toute la France. Le client bénéficie d'avantages tarifaires en passant par le réseau SEVEANE, mais il garde l'entière liberté du choix du professionnel de santé.

Les prestations d'assistance santé sont mises en œuvre par **MUTUAIDE ASSISTANCE**, S.A au capital de 12 558 240 euros - 126, rue de la Piazza 93160 NOISY-LE-GRAND - 383 974 086 RCS BOBIGNY, entreprise régie par le code des assurances.

Les contrats d'assurance vie sont assurés par **Groupama Gan Vie** - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z. Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris - Entreprise régie par le code des assurances.

« Groupama et moi » est une application gratuite disponible sur App Store pour iPhone et sur Google Play pour Android. Les règles de confidentialité de l'application « Groupama et moi » sont disponibles sur groupama.fr

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire - Siège social : 23 boulevard Solferino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex - 383 844 693 RCS Rennes - Entreprise régie par le code des assurances. Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire. Siège social : 23, boulevard Solferino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex - 383 844 693 RCS Rennes.

Les contrats de Téléassistance TLB Assist' (Pack Domicile / Pack Mobile) sont distribués par Groupama Loire Bretagne et sont assurés par E Caring Solutions, Société du Groupe Groupama - SARL au capital de 5 000 € - Siège social : 1 bis, rue Doaren Molac 56610 ARRADON - B 818 279 838 RCS Vannes, N° SIRET 818 279 838 00028 Code APE 8020Z - Organisme déclaré en tant que Services à la Personne n° SAP 818279838

Document et visuels non contractuels. Rédaction Groupama : M.A Commeau Création : www.agence-upco.com - Photos : © AdobeStock, Attente - Réf : 534A032025